



Centre Professionnel de Médiation et de Formation à la Médiation, à la Négociation et au Droit OHADA Au Cameroun

Douala, le 11 Décembre 2015

CONDITIONS GENERALES DE PAIEMENT DES SESSIONS DE FORMATION ET EXAMENS POUR LA FORMATION DES MEDIATEURS AU CEPFOMEN DANS L'ANNEE 2015

Le règlement de toutes les sessions de formation doit s'effectuer à raison de 50 % lors du dépôt de la première fiche d'inscription, soit **1 313 963 FCFA** (UN MILLION TROIS CENT TREIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE TROIS FCFA). Le solde payé le 18 Janvier 2015. (le coût total de la formation est de **2 627 925 FCFA**).

Mais pour ceux qui peuvent ne pas payer la totalité de la formation comme ci-dessus indiqué, le règlement de la formation pourra s'effectuer en plusieurs tranches de la manière suivante :

I – SESSION DU 19 AU 23 JANVIER 2015

« FORMATION A LA MEDIATION COMMERCIALE ET AUX TECHNIQUES DE NEGOCIATION ».

- 50 % du prix de la formation, soit **367 664 FCFA** payée lors du dépôt de la première fiche d'inscription au CEPFOMEN.

- **Le solde payé au plus tard le 18 Janvier 2015**, veille du début de la formation.

Ce premier règlement scelle le contrat de formation entre l'Etudiant et le CEPFOMEN compte tenu des engagements de paiement des formations qui lient le CEPFOMEN à ses partenaires : le C.M.A.P et l'IFOMENE (dans l'Accord Tripartite de partenariat pour la Formation des Médiateurs et des Formateurs que nous avons signé le 17 Novembre 2014), et certains formateurs indépendants mais agréés par nos partenaires.

II – SESSION DU 20 AU 23 AVRIL 2015

« COURS THEORIQUES ET FORMATION PRATIQUE DE LA MEDIATION EN ATELIERS DE SIX ETUDIANTS PAR FORMATEUR ».

- 50 % du prix de la formation, soit **439 000 FCFA** réglée avant fin Mars 2015.

- **Le solde payé au plus tard le 22 Avril 2015**, veille du début de la formation.

III – SESSION DU 21 AU 24 SEPTEMBRE 2015

« EXAMENS ECRITS ET PRATIQUES SANCTIONNES PAR L'OCTROI DU DIPLOME DE MEDIATEUR ».

- 50 % réglé fin AOUT 2015, soit **482 785 FCFA**,

- **Le solde payé le 20 septembre 2015 au plus tard**, veille des examens.

Au cas où le nombre d'Etudiants inscrits est inférieur à 16, la formation est reportée à une date ultérieure fixée d'accord parties entre le CEPFOMEN, le CMAP et l'IFOMENE.

Signé :

La Présidente du CEPFOMEN

Bon pour accord :
L'Etudiant.

Brigitte ADA NNENGUE LEBRETON

Prière de Renvoyer un exemplaire signé par les parties au CEPFOMEN